

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/83

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 0
Procurations : 08
Votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume
(Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine,
M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT
Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration
de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY
Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT
Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE
Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration
de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges),
VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT
Loïc

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis,
Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier,
DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

**Objet : Présentation du rapport annuel 2021 du service de prévention et de gestion des déchets ménagers
et assimilés**

Exposé :

Le Vice-Président expose que, conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les services
de la Communauté de Communes ont établi le rapport annuel du service public de prévention et de gestion
des déchets, pour l'année 2021.

Ce rapport annuel vise notamment à permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, les
performances, le coût et le financement du service. Il sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté
de Communes.

Le Vice-Président présente ensuite les principaux indicateurs techniques et le contenu du rapport.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend acte** de la présentation du rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés, pour l'année 2021, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-83-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022



Pays de Nexon
Monts de Châlus
communauté de communes



Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Pôle environnement - 28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus
05 55 78 67 94 - environnement@paysdesmontsdechalus.fr

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-83-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Sommaire

Partie 1 > Les indicateurs techniques	3
Chapitre 1 / Le territoire desservi et les compétences	3
1.1 Territoire desservi	3
1.2 Compétences	3
Chapitre 2 / La prévention des déchets	4
Chapitre 3 / L'organisation de la gestion des déchets	6
3.1 Les ordures ménagères résiduelles	8
3.2 Les déchets recyclables	8
3.3 Les déchèteries	8
3.4 La gestion de proximité des biodéchets, grâce au compostage	9
Chapitre 4 / Le bilan 2021 de la gestion des déchets	9
4.1 Evolution des tonnages collectés	9
4.2 Bilan de la collecte des ordures ménagères résiduelles	10
4.3 Bilan de la collecte des déchets recyclables	10
4.4 Bilan de la collecte en déchèteries	10
4.5 Bilan du traitement des déchets	12
Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers	13
Chapitre 5 / Les coûts du service et son financement	13
5.1 Coût global du service public	13
5.2 Financement du service public	15
Chapitre 6 / L'évolution des coûts	15
Partie 3 > Synthèse 2021 et perspectives pour 2022	17
Chapitre 7 / Bilan 2021	17
Chapitre 8 / Perspectives 2022	18

Partie 1 > Les indicateurs techniques

Chapitre 1 / Le territoire desservi et les compétences

1.1 Territoire desservi

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus est située dans le département de la Haute-Vienne, en Région Nouvelle Aquitaine.

Elle est composée de 15 communes à dominante rurale et compte 13 100 habitants, soit 7 200 redevables.



Carte du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

A noter

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus existe dans sa configuration actuelle depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017 de deux anciennes communautés de communes.

1.2 Compétences

La compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est partagée entre la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et le SYDED de la Haute-Vienne.

Dans le détail, les missions de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus sont les suivantes :



Relais des actions du SYDED en matière de prévention des déchets et de sensibilisation



Collecte en porte-à-porte des déchets résiduels



Gestion des bacs roulants



Facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Le SYDED quant à lui a pour missions :

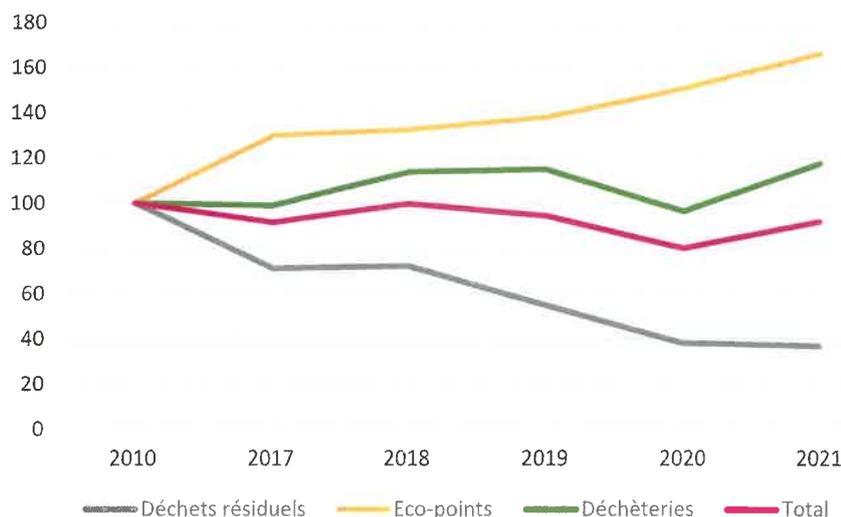
- La coordination des actions de prévention des déchets ;
- La collecte en apport volontaire des déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ;
- L'exploitation des stations de transit des ordures ménagères résiduelles ;
- La gestion des déchèteries ;
- Le traitement des déchets : incinération des ordures ménagères résiduelles et tri des emballages (Centrale Energie Déchets et centre de tri gérés par Limoges Métropole), expédition chez les repreneurs des papiers et du verre, etc ;
- Le suivi de deux centres d'enfouissement en post-exploitation ;
- La gestion d'une installation de stockage des déchets non dangereux (Alvéol, en délégation de service public) ;
- La gestion des contrats avec les éco-organismes.

> plus d'information sur le site du SYDED : syded87.org

Chapitre 2 / La prévention des déchets

Les actions de prévention des déchets mises en œuvre en partenariat avec le SYDED et associées à la redevance incitative, ont permis de faire baisser les tonnages d'ordures ménagères résiduelles et d'augmenter les quantités de déchets recyclables collectés.

Les apports en déchèteries ont eux aussi progressé par rapport à 2020. Il est à noter que l'année 2020 avait connu une forte diminution des tonnages collectés en déchèteries, du fait de la fermeture des sites engendrée par la crise sanitaire du Covid 19.



Evolution de la production de déchets depuis l'année de référence 2010

(Graphique présentant l'indice de réduction des quantités de déchets produites, avec une base 100 en 2010)



Depuis 2010, la production globale de déchets a baissé de **8%**.

Les actions de prévention mises en œuvre en 2021 ont été les suivantes :



72 composteurs individuels distribués
(vendus à prix réduit par le SYDED)



3 nouveaux sites de compostage partagé installés
(à Bussière-Galant, Châlus et Nexon)



1 800 gobelets réutilisables

35 poubelles duo
empruntés
lors des manifestations locales



7 communes
ont emprunté le broyeur à végétaux
pour une durée totale de **86** jours



2 opérations de broyage organisées pour les particuliers en mars et novembre

Plusieurs actions ont également été menées par le SYDED : aides à la location ou à l'acquisition de broyeurs, animations dans les écoles et les centres de loisirs, etc...

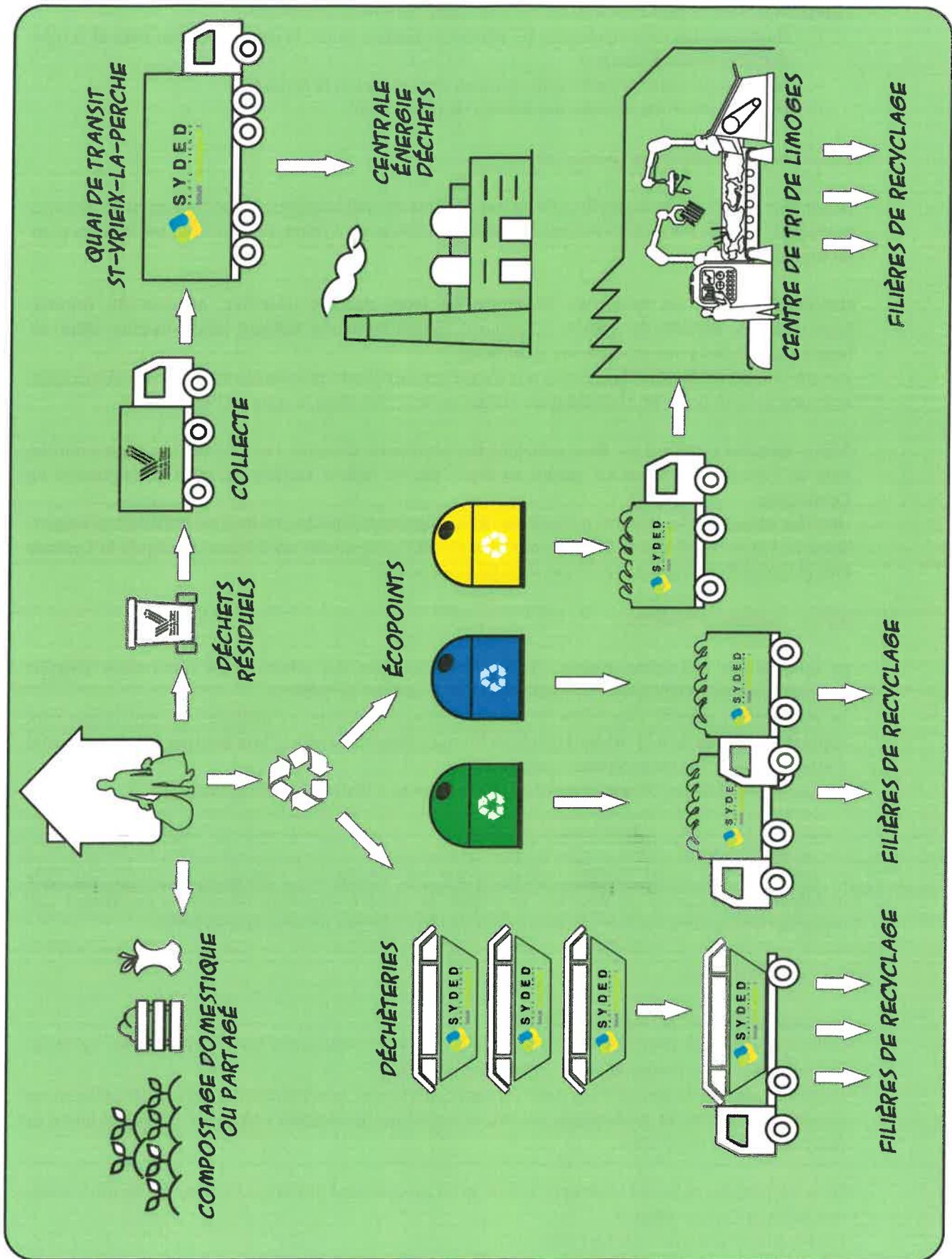
Enfin, par délibération du 25 novembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Son élaboration a été coordonnée par le SYDED, avec la collaboration de toutes les Communautés de Communes adhérentes (territoire de la Haute-Vienne, hors agglomération de Limoges).

Il peut être consulté sur le site internet du SYDED et couvre la période 2022 – 2027.

Chapitre 3 / L'organisation de la gestion des déchets

Le détail de l'organisation de la collecte par flux est présenté ci-après. Le tableau de synthèse et le schéma ci-dessous permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'organisation.

Flux	Précollecte	Collecte	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Bacs roulants 5 670 bacs de 120 litres 1 309 bacs de 240 litres 687 bacs de 360 litres 196 bacs de 660 litres	En porte-à-porte En porte-à-porte, une fois tous les 15 jours Hebdomadaire ou bi-hebdomadaire pour les gros producteurs Vidage au quai de transfert à Saint-Yrieix-la-Perche (SYDED)	Incinération à la Centrale Energie Déchets à Limoges (Limoges Métropole)
Verre	Conteneurs aériens d'apport volontaire	Prestataire SYDED	Recyclage
Papiers	Conteneurs aériens d'apport volontaire	Prestataire SYDED	Recyclage
Emballages	Conteneurs aériens d'apport volontaire	Prestataire SYDED	Tri au centre de tri à Beaume-les-Mines (Limoges Métropole) Recyclage
Compostage	Composteurs individuels / 19 sites de compostage partagé Fourniture de matériel : SYDED ; Suivi : Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.		
Déchèteries	Deux déchèteries sur le territoire : A Nexon : ouverture du mardi au samedi A Châlus : ouverture le lundi, mercredi, vendredi et samedi		



Accusé de réception en préfecture
 087-200070506-20220928-2022-83-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2022
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

Le service de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes est composé de 7 personnes, sous la responsabilité de la responsable du Pôle Environnement :

- Quatre agents techniques pour la collecte en porte-à-porte, la distribution des bacs et le suivi des sites de compostage ;
- Deux agents administratifs, pour l'accueil des usagers et la facturation ;
- Une coordinatrice, chargée des actions de prévention.

3.1 Les ordures ménagères résiduelles

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus collecte en porte-à-porte les ordures ménagères résiduelles en bacs roulants individuels, 2 roues ou 4 roues, une fois tous les 15 jours pour les ménages.

Quelques usagers, en raison de la nature de leurs déchets (cantines, maisons de retraite, supermarchés, métiers de bouche...), peuvent bénéficier d'une collecte hebdomadaire voire bi-hebdomadaire (liste des producteurs en annexe).

Par ailleurs, durant la période estivale, une fréquence de collecte plus élevée est proposée aux usagers avec une activité similaire mais collectés toutes les deux semaines le reste de l'année.

Treize tournées réparties sur deux semaines permettent de desservir l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Le service est assuré en régie, par les agents techniques de la Communauté de Communes.

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont dépotées au quai de transit situé à Saint-Yrieix-la-Perche (géré par le SYDED) pour être ensuite acheminées en conteneur jusqu'à la Centrale Energie Déchets à Limoges (gérée par Limoges Métropole).

3.2 Les déchets recyclables

La collecte des recyclables (verre, papiers et emballages) est effectuée en conteneurs d'apport volontaire par le SYDED, par l'intermédiaire d'un prestataire de collecte.

Le verre et les papiers sont livrés directement chez les repreneurs matière ; les emballages sont apportés au centre de tri à Limoges (géré par Limoges Métropole) afin d'être triés par matériaux, avant d'être expédiés chez les différents repreneurs.

Depuis juillet 2020, les consignes de tri ont été étendues à l'ensemble des emballages.



A noter

Le nettoyage des points d'apport volontaire est à la charge des communes. Il génère une forte mobilisation des agents communaux, en raison du nombre important d'incivilités constatées. Des verbalisations ont lieu, lorsque les auteurs des dépôts sauvages peuvent être identifiés.

3.3 Les déchèteries

Les déchèteries sont gérées par le SYDED.

Les usagers doivent disposer d'un badge « Recypart » ou « Recypro » pour y avoir accès. Ce badge permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries du SYDED.

L'accès et les dépôts sont gratuits pour les particuliers, avec une limitation d'apport uniquement sur les végétaux (10 m³ et 20 passages par an). Pour les professionnels, l'accès est payant et limité en fonction du type de déchets.

Deux déchèteries se trouvent sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, à Châlus et Nexon.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Nexon : du mardi au samedi ; de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 ;

- Châlus : lundi, mercredi, vendredi et samedi ; de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15.

> plus d'information sur le site du SYDED : syded87.org

3.4 La gestion de proximité des biodéchets, grâce au compostage

Des composteurs individuels, en bois ou en plastique, de 360 ou 540 litres, sont vendus à prix réduit par le SYDED aux habitants qui en font la demande. Une fois commandé, le matériel de compostage est déposé en déchèterie par un agent de la Communauté de Communes et l'usager vient le récupérer.

Il existe également 19 sites de compostage partagé répartis sur le territoire. 13 d'entre eux sont ouverts au public qui peut y apporter ses biodéchets grâce au seau fourni par le SYDED ; les autres sites sont situés en établissement.

Les différents équipements pour ces sites sont fournis par le SYDED ; la Communauté de Communes Pays de Nexon- Monts de Châlus en assure le suivi et l'entretien régulier.

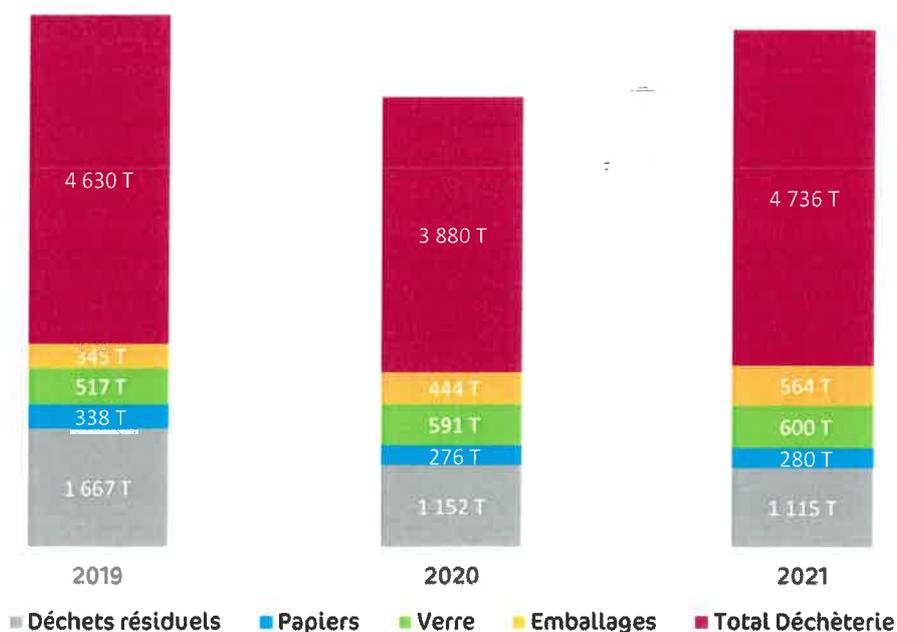
Chapitre 4 / Le bilan 2021 de la gestion des déchets

4.1 Evolution des tonnages collectés

En 2021, **7 296 tonnes de déchets** ont été collectées sur le territoire, soit **557 kg par habitant**.

Ce tonnage est en hausse par rapport à 2020, qui avait représenté une année relativement exceptionnelle avec de fortes baisses des quantités collectées en déchèteries dues à la fermeture des sites au début de la crise sanitaire du Covid 19.

Les quantités de déchets collectés en 2021 retrouvent ainsi un niveau proche à 2019 (- 4%), mais avec une évolution intéressante entre les différents flux de déchets, au profit du tri et de l'apport en déchèterie.



Evolution de la production de déchets depuis 2019

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-83-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

4.2 Bilan de la collecte des ordures ménagères résiduelles



85 kg d'ordures ménagères
résiduelles par habitant en 2021

La baisse des ordures ménagères résiduelles, constatée en 2020 avec l'extension de la redevance incitative sur le secteur de Nexon, s'est confirmée en 2021. Elle représente une réduction de 550 tonnes, soit - **33% par rapport à 2019**.

Près de 68 300 levées de bacs ont été effectuées, ce qui représente une moyenne de 185 levées par tournée et de 10 levées par redevable au cours de l'année.

4.3 Bilan de la collecte des déchets recyclables



110 kg de recyclables par habitant
en 2021, dont :



46 kg de verre par habitant



43 kg d'emballages par habitant



21 kg de papiers par habitant

Grâce à l'extension des consignes de tri entrée en vigueur au cours de l'été 2020, les quantités d'emballages recyclables collectées ont fortement progressé (+ **64% par rapport à 2019**). Les tonnages de verre et de papier sont quant à eux relativement stables.

4.4 Bilan de la collecte en déchèteries



362 kg d'apports en déchèterie
par habitant en 2021



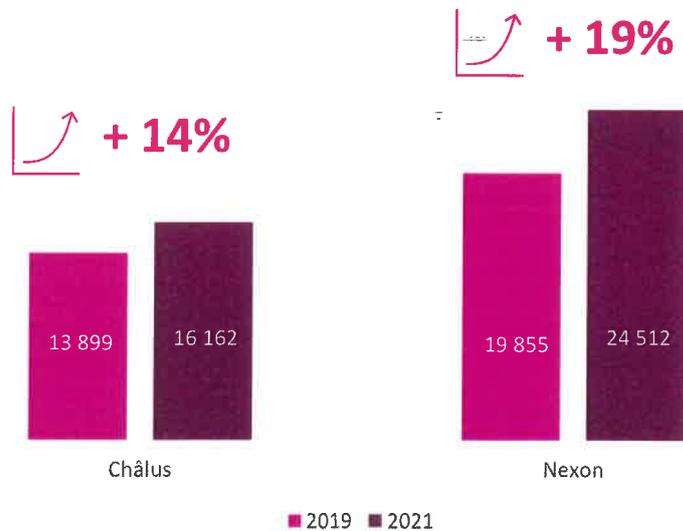
297 kg hors gravats

Les apports en déchèteries sont en légère augmentation par rapport à 2019 (+2%), avec des évolutions importantes en ce qui concerne les encombrants (+17%), le mobilier (+26%) ou le bois (+16%). Les végétaux ont quant à eux diminué (-19% par rapport à 2019), notamment grâce au renforcement des actions de prévention (location de broyeurs, compostage, etc.) et à la limitation des apports possibles par foyer.



Evolution des apports en déchèterie entre 2019 et 2021 pour les flux encombrants, déchets végétaux et autres flux

En termes de fréquentation, le nombre de passages au sein des deux déchèteries du territoire est globalement en hausse, bien que cela se manifeste plus fortement sur la déchèterie de Nexon.



Evolution de la fréquentation des déchèteries entre 2019 et 2021 (nombre de passages par an)

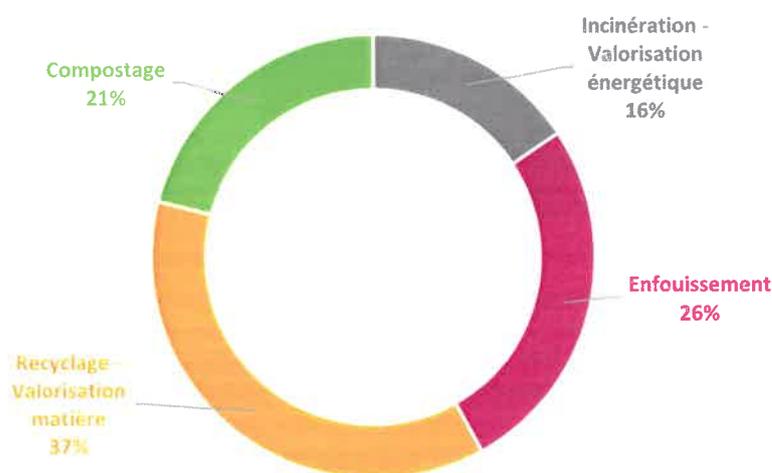
4.5 Bilan du traitement des déchets

Le mode de valorisation des déchets dépend de leur nature. Les principaux modes de traitement sont le recyclage, l'incinération avec valorisation énergétique et l'enfouissement.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à la Centrale Energie Déchets à Limoges et les encombrants sont enfouis sur le site Alvéol à Peyrat de Bellac.

Le compostage correspond à la valorisation des végétaux apportés en déchèteries, il s'effectue principalement dans le cadre d'un partenariat avec des agriculteurs locaux, en co-compostage ou en litière pour animaux. Le reste de la valorisation matière comprend d'une part les déchets recyclables collectés en apport volontaire, triés puis valorisés auprès de différents repreneurs (papier, verre, emballages), mais également les déchets apportés et triés en déchèterie (bois, ferraille, cartons bruns, mobilier...) grâce au développement des filières « Responsabilités Elargies des Producteurs » (REP).

Au total, la valorisation matière, compostage et recyclage, atteint 58 %.



Répartition des modes de valorisation des déchets en 2021

Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 5 / Les coûts du service et son financement

5.1 Coût global du service public

L'année 2021 a comptabilisé **1 306 551 €** de dépenses de fonctionnement.

Il comprend les charges fonctionnelles (frais de structure, de communication) et les charges techniques (prévention des déchets, précollecte, collecte et traitements des déchets).

Une fois déduits les subventions (notamment celles faisant suite à la mise en place de la tarification incitative) et les soutiens des éco-organismes (collectés par le SYDED), on obtient le coût à l'habitant.



96 € par habitant en 2021, dont



47 € pour les ordures ménagères résiduelles



2 € pour le verre



7 € pour les emballages et le papier



35 € pour déchèteries

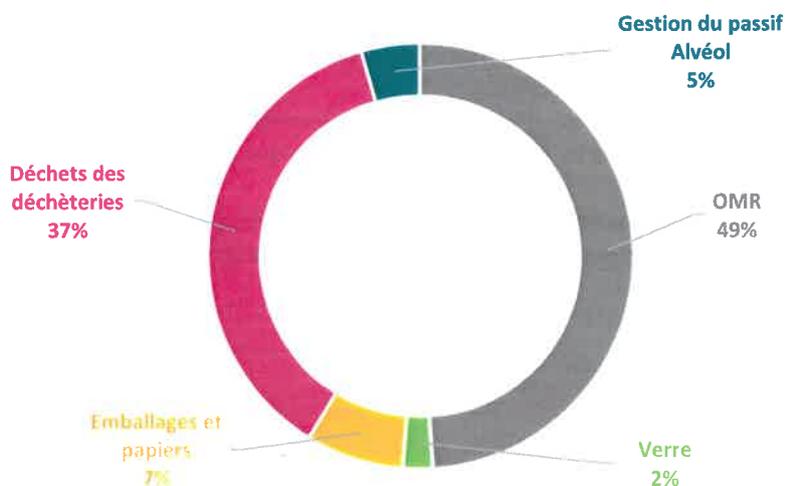


4 € pour le passif d'Alvéol

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la part de chaque flux (collecte et traitement).

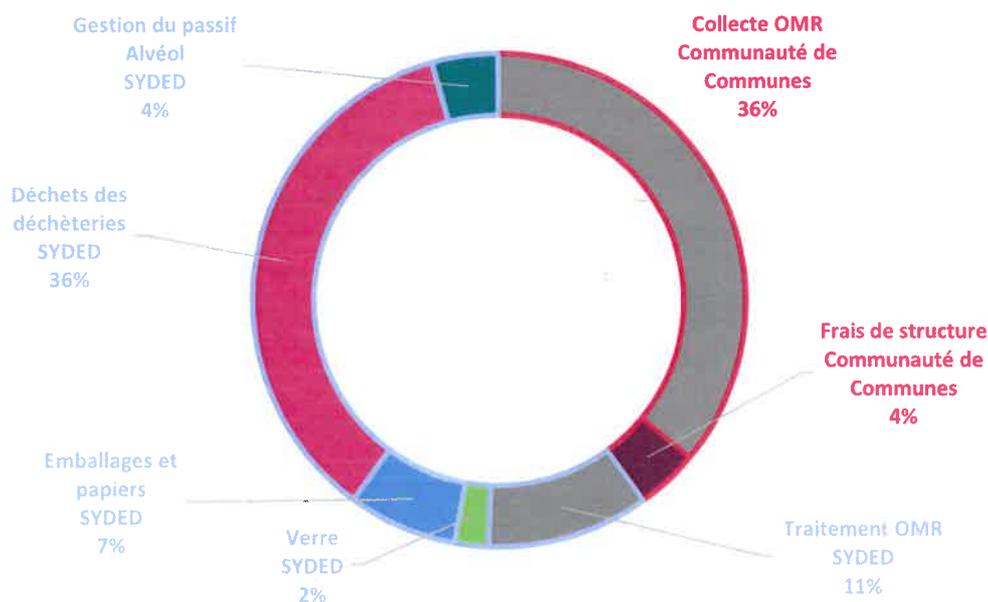
Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères représente près de 50% du coût du service, vient ensuite la gestion des déchèteries (gestion des sites, évacuation et traitement des différents déchets) avec 37% du coût.

La gestion du passif d'Alvéol correspond à la charge financière supportée par les différents adhérents du SYDED pour la construction et l'amortissement de cette installation de stockage des déchets non dangereux ultimes.



Répartition des coûts selon les différents flux de déchets en 2021

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus supporte principalement les coûts liés à la collecte des ordures ménagères résiduelles soit **40% du coût global** ; les autres postes de la gestion des déchets relèvent du SYDED (60%).



Répartition des coûts de la gestion des déchets entre la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et le SYDED en 2021

Le détail de la matrice des coûts 2021 est présenté en annexe.

 **A noter**

La matrice des coûts est une méthode formalisée mise en place par l'ADEME (Agence de la transition écologique). Son remplissage, avec des règles communes à toutes les collectivités, permet d'analyser le coût de la gestion des déchets et de le situer parmi d'autres collectivités la renseignant également. Elle prend notamment en compte l'amortissement des investissements et des subventions éventuelles, aussi ses résultats peuvent différer de ceux du Compte Administratif.

5.2 Financement du service public

Le service public de prévention et de gestion des déchets est principalement financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Elle est composée de deux parts :

- Une part fixe (abonnement), en fonction du volume du bac mis à disposition de l'utilisateur (foyer, professionnel, collectivité). Cet abonnement comprend :
 - o L'accès aux déchèteries ;
 - o L'accès aux écopoints ;
 - o Un forfait de 12 levées du bac.
- Une part variable, composée de :
 - o Poids des ordures ménagères résiduelles collectées ;
 - o Levées supplémentaires le cas échéant.

Le détail de la grille tarifaire 2021 est présenté en annexe.

Chaque année, les tarifs sont votés en fonction du résultat prévisionnel de l'année précédente et des projections pour l'année suivante.



90 € en moyenne par habitant en 2021



167 € de facture moyenne par foyer

Le budget fait appel à d'autres sources de financement comme les subventions d'investissement (en particulier pour les études d'optimisation et de mise en place de la redevance incitative).

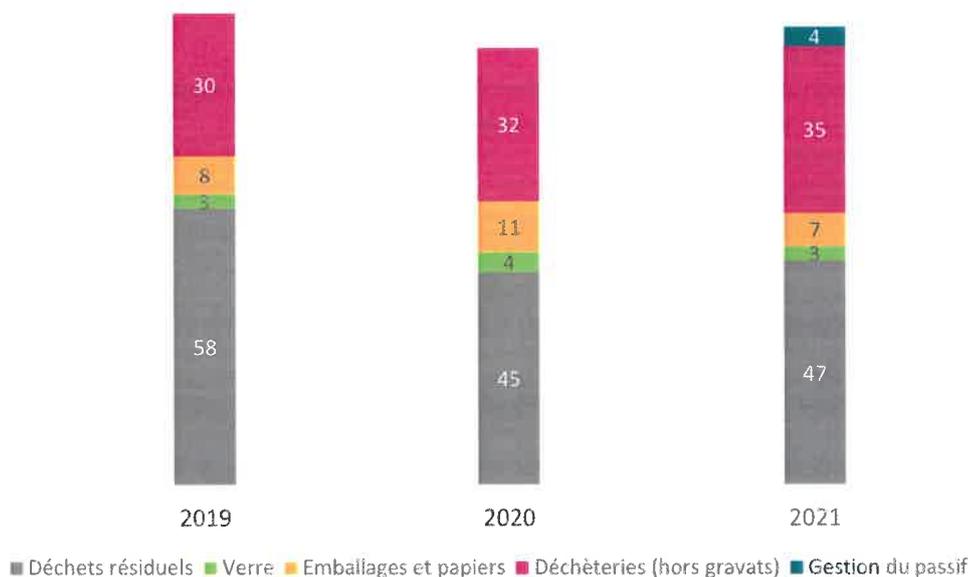
Par ailleurs, le SYDED perçoit des recettes par la revente de matériaux et des soutiens des éco-organismes, qui sont déduits des appels à contribution auprès des collectivités.

Chapitre 6 / L'évolution des coûts

L'évolution du coût aidé par flux et par habitant depuis 2019 met en évidence une baisse du coût de la gestion des ordures ménagères résiduelles principalement expliquée par la baisse importante des

tonnages et l'optimisation du service (diminution des fréquences de collecte) ; le coût du traitement augmentant quant à lui régulièrement chaque année.

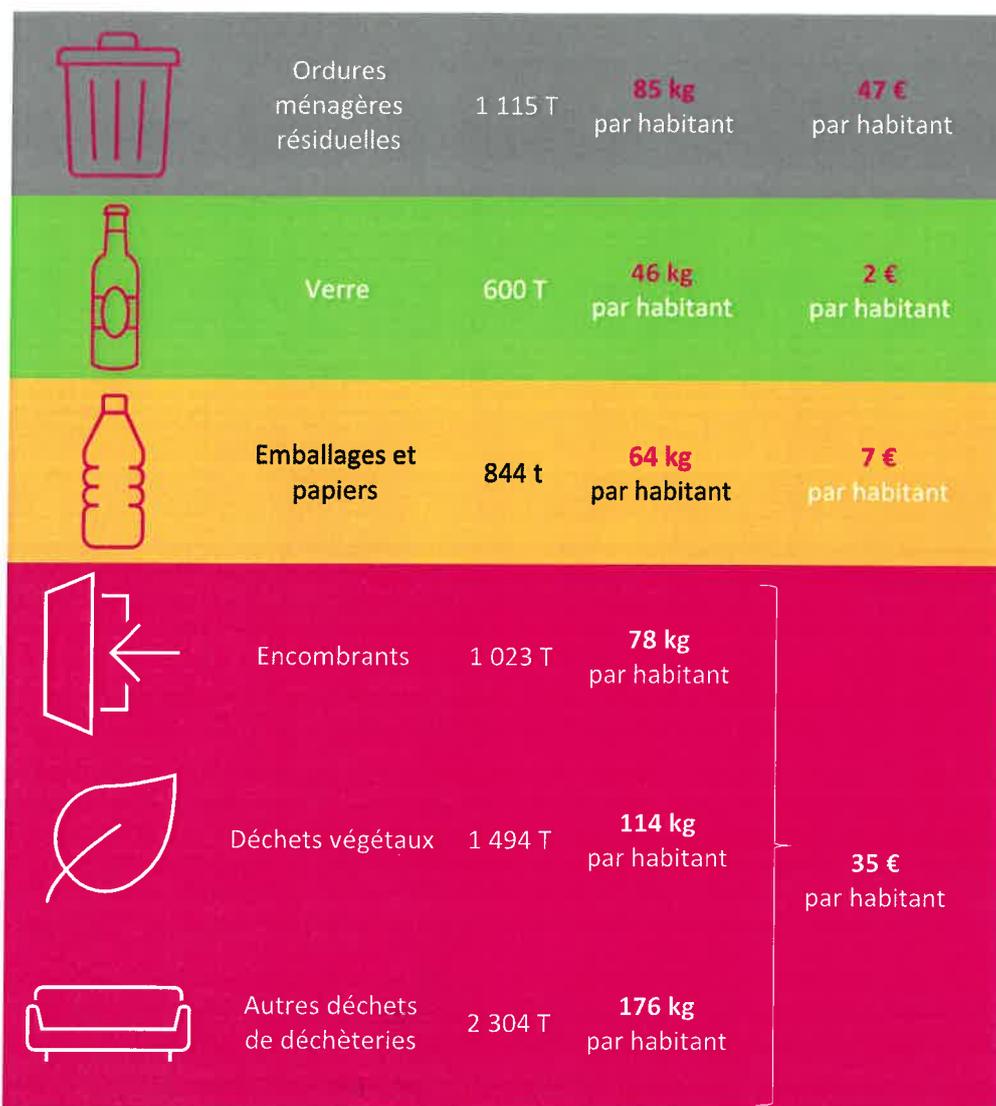
On peut noter également la hausse régulière du coût de la gestion des déchets en déchèteries. Cela peut s'expliquer par la hausse des tonnages d'une part et par l'augmentation des coûts de transports et de traitement, notamment l'enfouissement, avec une augmentation significative et progressive de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).



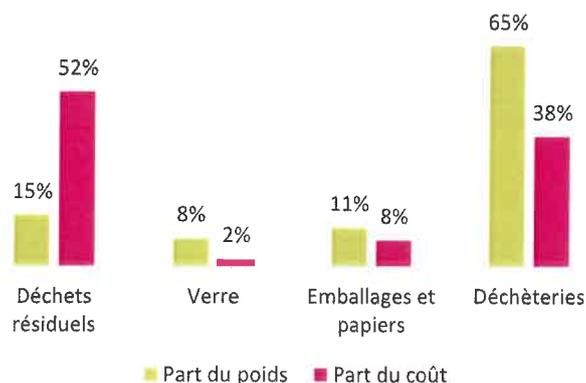
Evolution du coût de la gestion des déchets par flux depuis 2019 (en € par habitant)

Partie 3 > Synthèse 2021 et perspectives pour 2022

Chapitre 7 / Bilan 2021



Synthèse des tonnages et des coûts par flux de déchets (ratio kg/habitant et €/habitant)



Comparaison de répartition du poids des déchets et de coût de gestion par flux en 2021

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-83-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Chapitre 8 / Perspectives 2022

La Communauté de Communes prévoit de poursuivre ses actions en faveur de la prévention des déchets.

Elle souhaite principalement intensifier ses interventions et sa mobilisation en faveur du tri à la source des biodéchets, en développant le compostage sous toutes ses formes (promotion du compostage individuel, développement du compostage partagé, etc.).

Elle étudiera également des pistes d'actions pour continuer à optimiser et à améliorer le service rendu aux habitants du territoire.

Annexe
Liste des usagers bénéficiant d'une collecte hebdomadaire (C1) ou bi-hebdomadaire (C2) en 2021

SITE	CIRCUITS DE COLLECTE		Date démarrage C1	Date démarrage C2
BUSSIÈRE-GALANT - Ateliers municipaux	4/7	11/13	Du 15/07/2021 au 01/09/2021	
CHALUS - Boulangerie Place du marché (AUX DELICES DES PETITS CHOUX) - Kiosque à pizzas - UTILE Coop Atlantique - Restaurant L'Escale Gourmande - Restaurant Partage des Saveurs - Station service TOTAL - Anciens ateliers (bac dépôts sauvages) - Halle de Châlus - Collège	2 2 2 2 2 2 2 2 4	9 9 9 9 9 9 9 9 11	Du 29/06/2021 au 01/09/2021 Du 08/06/2021 au 15/09/2021 <i>Toute l'année</i> <i>Toute l'année</i> <i>Toute l'année</i> <i>Toute l'année</i> <i>Toute l'année</i> <i>Toute l'année</i> <i>Toute l'année</i>	
DOURNAZAC - Camping de la Soupèze	4	11	Du 30/06/2021 au 22/09/2021	
FLAVIGNAC - Camping	1	9	Du 13/07/2021 au 31/08/2021	
LES CARS - Gîtes - Ateliers municipaux - Salle polyvalente - Crèche Lili Prune - Broussaud Textiles	7 7 7 7 7	13 13 13 13 13	Du 05/07/2021 au 15/08/2021 Du 02/07/2021 au 03/09/2021 <i>Toute l'année</i> <i>Toute l'année</i>	16/08/2021 au 29/08/2021 16/08/2021 au 29/08/2021
NEXON - Camping municipal	5	12	Du 01/07/2021 au 01/09/2021	

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-83-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

- LE SIRQUE (collecte Rte de la Meyze au niveau du haras)	5	12	Du 24/06/2021 au 01/09/2021	
- CALZONE PIZZERIA SARL	5	12	Du 17/06/2021 au 15/09/2021	
- CREMERIE DE JADIS (fromagerie sur la place)	5	12	Toute l'année	
- Boulangerie	5	12	Toute l'année	
- Ateliers municipaux	5	12	Toute l'année	
- Ecole	5	12	Toute l'année	
- SAUR	5	12	Toute l'année	
- Foyer Anne Dominique	1	8	Toute l'année	
PAGEAS				
- Domaine de la Ribière	2	9	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	
ST-HILAIRE-LES-PLACES				
- LAC, Gites, Camping	1 / 5	8 / 12		ATTENTION C2 comme l'année dernière, chaque lundi et jeudi Du 05/07/21 au 06/09/21
ST-JEAN-LIGOURE				
- Site de Châluçet (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE)	3	10	Du 07/06/2021 au 15/09/2021	
- Bistrot St-Jean	3	10	Toute l'année	
- Ecole / salle polyvalente	3	10	Toute l'année	
JANAILHAC				
- Restaurant le St Eutrope	3	10	Du 29/06/2021 au 30/09/2021	
- Ecole (devant la cour de l'école)	3	10	Toute l'année	
ST MAURICE LES BROUSSES				
- Crèche Pirouett' Cacaheuètes	6	12	Toute l'année	

Annexe Matrice des coûts 2021

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS					Total
	OMR	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Gestion du passif Alvéol	
Charges de structure	92 373 €	7 384 €	29 537 €	23 765 €	- €	153 060 €
Communication	3 337 €	1 669 €	6 674 €	5 006 €	- €	16 685 €
Prévention	27 334 €	- €	- €	11 715 €	- €	39 049 €
Pré-collecte	47 335 €	- €	- €	- €	- €	47 335 €
Collecte	297 347 €	- €	- €	122 916 €	- €	420 263 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	55 772 €	55 772 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES	467 727 €	9 053 €	36 211 €	163 402 €	55 772 €	732 164 €
Reprises des subventions d'investissement	10 102 €	135 €	540 €	420 €	- €	11 196 €
TOTAL PRODUITS	10 102 €	135 €	540 €	420 €	- €	11 196 €
TVA acquittée	21 672 €	42 €	166 €	283 €	- €	22 164 €
TEOM	- €	- €	- €	- €	- €	- €
REOM	731 669 €	52 262 €	78 393 €	444 227 €	- €	1 306 551 €
TOTAL CONTRIBUTIONS	731 669 €	52 262 €	78 393 €	444 227 €	- €	1 306 551 €

[REG] Pré-collecte - Collecte - Tri et conditionnement - Matériaux - Soutiens des éco-organismes	- €	19 743 €	56 913 €	- €	- €	76 656 €
--	-----	----------	----------	-----	-----	----------

<p>[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Enlèvement et traitement des déchets dangereux - Soutiens des éco-organismes - Matériaux</p>	137 703 €	- €	- €	300 068 €	- €	437 771 €
<p>[REG] Communication - Soutiens des éco-organismes</p>	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-83-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Annexe

Grille tarifaire de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative, applicable en 2021

Composante	Détails	TARIF
<u>PART FIXE</u>		
Abonnement au service		
ABONNEMENT Catégorie 1 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 120 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	128,00 €
ABONNEMENT Catégorie 2 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 240 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	135,00 €
ABONNEMENT Catégorie 3 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 360 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	142,00 €
ABONNEMENT Catégorie 4 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 660 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	169,00 €
Abonnement pour bacs supplémentaires (2ème bac et suivants)		
Bac supplémentaire 120 L	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 120 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	46,00 €
Bac supplémentaire 240 L	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 240 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	53,00 €
Bac supplémentaire 360 L	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 360 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	60,00 €
Bac supplémentaire 660 L	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 660 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	87,00 €
Abonnement pour collectes supplémentaires (réservé au professionnels)		
Abonnement collecte C1	Abonnement additionnel pour une collecte hebdomadaire	108,00 €
Abonnement collecte C2	Abonnement additionnel pour une collecte bi-hebdomadaire	216,00 €
<u>PART VARIABLE</u>		
Levées supplémentaires		
Levées supplémentaires Bac 2 roues (à partir de la 13ème dans l'année)	Levée d'un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement	3,30 € par levée
Levées supplémentaires Bac 4 roues (à partir de la 13ème dans l'année)	Levée d'un bac 4 roues (660 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement	5,40 € par levée
Poids des déchets résiduels collectés		
Poids des déchets collectés	Avec un poids minimum facturé pour chaque levée de 5 kg pour un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres) et de 10 kg pour un bac 4 roues (660 litres)	0,28 € par kilo
Sacs payants 50 L	Uniquement pour les surplus exceptionnels et les situations particulières, dans la limite de 10 par an (voir règlement du service)	2, 25 € par sac

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-83-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022